



Communiqué du 13 juin 2023

Présence de cryptosporidium dans le réseau d'eau de Rognac et Vitrolles



Chères consœurs, chers confrères,

Suite à l'identification de plusieurs cas de Cryptosporidiose dans la région Paca, un dispositif de surveillance renforcée des nouveaux cas est mis en place par l'ARS Paca en lien avec les laboratoires d'analyses médicales. L'ARS n'a relevé à ce jour aucun critère de gravité ni aucune hospitalisation chez les malades liés à cet épisode.

En ce qui concerne les Bouches-du-Rhône les résultats d'analyses d'eau ont mis en évidence le 6 juin 2023 la présence de cryptosporidium dans le réseau d'eau de 2 communes : Rognac et Vitrolles.

Un arrêté de restriction de consommation de l'eau du robinet a été pris par le Préfet pour l'ensemble des communes concernées. Un communiqué de presse a également été diffusé par l'ARS Paca, rappelant à la population des communes concernées, et plus particulièrement aux personnes immunodéprimées et aux nourrissons, de :

- **Consommer de l'eau embouteillée ou de faire bouillir l'eau du robinet pendant 2 minutes avant de la consommer ou de l'utiliser pour la préparation des aliments ;**
- **Préparer les biberons et se laver les dents avec de l'eau embouteillée ;**
- **Se laver les mains régulièrement**

L'eau du robinet peut toujours être utilisée pour la cuisson des aliments, la douche et les usages ménagers (vaisselle, linge...).

Ce parasite étant transmissible par les mains, il a également été recommandé à toutes les personnes malades ou en contact avec des personnes malades **d'appliquer les mesures d'hygiène les plus strictes** (lavages des mains, utilisation de gel hydro-alcoolique).

Qu'est-ce que la Cryptosporidiose ?

La Cryptosporidiose est une infection du tube digestif due au parasite cryptosporidium. Ce parasite est présent naturellement dans l'environnement. La contamination de l'homme se fait soit par contact direct avec un animal ou un humain porteur du parasite présent dans les selles, soit de façon indirecte par consommation d'eau ou d'aliments contaminés.

Quels sont les impacts sur la santé ?

C'est une maladie généralement bénigne. Le symptôme principal de la maladie est une diarrhée, avec parfois vomissements, fortes douleurs abdominales, asthénie et légère fièvre. L'infection peut aussi être asymptomatique. La durée d'incubation est en moyenne d'une semaine (2 à 14 jours).

Pour une personne en bonne santé, l'évolution vers la guérison se fait spontanément (parfois les symptômes peuvent durer quelques semaines), cependant l'infection peut être plus sévère chez une personne immunodéprimée, nécessitant en général une hospitalisation.

De ce fait, devant toute personne présentant des symptômes digestifs, notamment des diarrhées aiguës ou subaiguës, résidente ou ayant séjourné dans les 15 jours précédant la date de début de ses symptômes sur les **communes de Rognac et/ou Vitrolles**, avec une notion d'exposition à risque (consommation occasionnelle ou exclusive de l'eau du robinet, contact direct avec un animal), de lui **prescrire un examen parasitologique des selles et une PCR pour recherche de cryptosporidium** (dans un laboratoire pouvant réaliser cet examen) et **en cas de résultat positif** (confirmation biologique) **de le signaler** le plus rapidement possible au Point Focal Régional de l'ARS Paca soit par mail à ars13-alerte@ars.sante.fr soit **par fax au 04 13 55 83 44** (en précisant vos coordonnées téléphoniques dans le mail ou le fax). A noter que vous pouvez également signaler le cas **par téléphone au 04 13 55 80 00**.

Pour chaque cas confirmé, il serait nécessaire de préciser les éléments suivants :

Identité et coordonnées du cas : prénom, 1^{ère} lettre du nom, date de naissance, sexe, code postal de domicile, coordonnées téléphoniques du cas, adresse mail si possible

Symptomatologie du cas ; date de début des symptômes, types de symptômes (diarrhées, nausées, vomissements, douleurs abdominales, fièvre, diarrhée sanglante, autres), critères de gravité (hospitalisation, statut immunodéprimé, traitement immunosuppresseur),

Expositions à risque : cas de gastro-entérite dans l'entourage du cas, notion de voyage en dehors du département ou de baignade dans les 15 jours avant l'apparition des signes, consommation de l'eau du robinet ou de crudités lavées avec de l'eau du robinet dans les 15 jours avant l'apparition des signes.

En fonction de l'évolution de la situation, une réunion pourra avoir lieu entre l'ARS Paca, la Cellule Régional de Santé publique France et les médecins des 2 communes concernées.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

L'ARS Paca reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour toute question :
Point Focal Régional de l'ARS Paca

